

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Demande de prélèvement d'eau à un futur forage d'irrigation au lieu-dit "La Guèpière" sur la commune d'Auzouer en Touraine  
Département de l'Indre et Loire

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA DE SONNANT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Christian NOUVELLON - Gérant

RCS / SIRET

4 4 8 8 2 0 2 8 2 0 0 0 1 1

Forme juridique SCEA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27 - Forages en profondeur	Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50m

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'évolution climatique actuelle en Indre et Loire (pluviométrie plus aléatoire en quantité et en fréquence avec des pics de chaleur plus intenses) a pour conséquence des manques d'eau ponctuels pour les cultures à partir du mois d'avril jusqu'à septembre.

Depuis quelques années, la SCEA de Sonnant a ainsi besoin d'eau d'avril à juillet pour irriguer ses cultures (70 000 m<sup>3</sup>/an). Actuellement, elle ne dispose ni de forage ni d'autorisation de prélèvement dans un cours d'eau pour pallier à ce problème. Il n'est pas envisageable d'utiliser de l'eau potable pour irriguer des cultures.

C'est pourquoi la SCEA de Sonnant a pour projet de créer un forage pour irriguer ses cultures au niveau du lieu-dit "La Guèpière" sur la commune d'Auzouer en Touraine en Indre et Loire.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de demander l'autorisation de prélever au futur forage d'irrigation au lieudit "La Guèpière" référencé à la BSS sous le numéro BSS004BLAG sur la commune d'Auzouer en Touraine aux débits maxima suivants : 50 m<sup>3</sup>/h – 70 000 m<sup>3</sup>/an.

La SCEA de Sonnant sera ainsi en capacité d'irriguer ses cultures sur une superficie de 45 hectares situées autour du lieudit "La Guèpière".

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La SCEA de Sonnant a pour projet la création d'un forage captant uniquement le réservoir aquifère du Séno-Turonien. Compte-tenu du contexte géologique et hydrogéologique au niveau de la zone d'implantation du futur forage, les caractéristiques techniques du futur captage sont présentées ci-dessous :

- une profondeur prévisionnelle maximum de 80 mètres,
- une chambre de pompage, dont la base se trouve entre 30 et 35 m de profondeur, constituée d'un tube plein cimenté à l'extrados qui permet d'occulter les terrains tertiaires sableux et argileux,
- une colonne captante crépinée entre environ 30/35 m et 80 m de profondeur au niveau des calcaires du Séno-Turonien.

La conception de ce forage du point de vue des diamètres des tubes mis en place respecte les normes en vigueur (norme AFNOR NF X10-999 et l'arrêté du 11 septembre 2003).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La SCEA de Sonnant prévoit d'exploiter ce forage du mois d'avril à juillet chaque année pour irriguer ses différentes cultures pour un volume maximum annuel de 70 000 m<sup>3</sup>. Ce volume risque de fluctuer en fonction des conditions climatiques (années pouvant être plus ou moins sèches) sans jamais dépasser 70 000 m<sup>3</sup>/an.

Un compteur volumétrique sera mise en place afin de comptabiliser exactement les volumes d'eau prélevés chaque année avec une déclaration annuelle aux services de l'état concernés.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier de déclaration du futur forage d'irrigation pour la SCEA de Sonnant est en cours d'étude à la DDT d'Indre et Loire. En ce qui concerne le prélèvement, ce futur forage est soumis à une étude cas par cas en raison de sa profondeur prévisionnelle supérieure à 50 m.

Le volume prélevé annuellement à ce captage sera de 70 000 m<sup>3</sup>/an. Ainsi, le prélèvement est soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.1.2.0 dans le code de l'environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Futur forage de la SCEA de Sonnant	
Profondeur prévisionnelle maximum :	80 m
Profondeur du tube plein en tête - diamètre/profondeur des crépines :	Tube plein : 30/35m - 323 mm Crépines : 40/45 m - 207/225 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune d'Auzouer en Touraine

Forage d'irrigation

Parcelle cadastrale : YA 8

La Guêpière

Coordonnées (Lambert 93) :

X : 544 129 m

Y : 6 718 902 m

Z : + 95,9 (EPD)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " .. Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " .. Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " ..

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " .. Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " ..

Communes traversées :

Le futur forage d'irrigation se situe sur la commune d'Auzouer en Touraine dans le département de l'Indre et Loire.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur forage situé sur la commune d'Auzouer en Touraine se trouve dans une Zone de Répartition des Eaux pour la nappe du Cénomanién. Cette dernière n'est pas prévue d'être captée par le futur forage. Le futur forage d'irrigation, captant la nappe du Séno-Turonien, n'est donc pas concernée par les prescriptions relatives à cette zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 16,5 km de distance à l'Est du futur forage pour la directive oiseaux.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à environ 6 km au Nord-Ouest du projet.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur forage d'irrigation à "La Guépière" à Auzouer en Touraine engendrera un prélèvement d'eau supplémentaire de 70 000 m <sup>3</sup> /an dans la nappe souterraine des calcaires du Séno-Turonien.  Ce nouveau prélèvement a été autorisé par la DDT 37 dans le cadre de la déclaration du forage référencé BSS004BLAG. Il respecte la mesure 7B-2 du SDAGE.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement au futur forage d'irrigation à la "Guépière" à Auzouer en Touraine impliquera une modification locale de la masse d'eau souterraine de la nappe des calcaires du Séno-Turonien.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La tête de ce nouveau forage sera aménagée et protégée conformément à l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003.  Les travaux de la mise en conformité de la tête du nouveau forage ont un impact extrêmement faible sur une toute petite surface (moins de 4 m <sup>2</sup> ).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La tête du nouveau forage sera aménagée et protégée conformément à l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003.  La mise aux normes de la tête du nouveau forage permet d'éviter d'avoir un impact sur une espèce animale et sur l'habitat.  La zone Natura 2000 directive oiseaux la plus proche se trouve à environ 16,5 km à l'Est du futur forage.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La tête du nouveau forage sera aménagée et protégée conformément à l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003. La demande de prélèvement d'eau au nouveau forage n'engendre aucune consommation d'espace supplémentaire.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La tête du nouveau forage sera aménagée et protégée conformément à l'arrêté interministériel du 11 septembre 2003. Ce nouveau forage est destiné uniquement à l'irrigation de cultures Aucun risque sanitaire n'est à prévoir et les prélèvements seront surveillés par les autorités compétentes.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul l'exploitant agricole est amené à se déplacer sur le site du nouveau forage. Ces déplacements sont ponctuels et très limités.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La pompe d'exploitation est immergée dans l'eau à l'intérieur du futur forage. Aucune nuisance sonore n'est à prévoir.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seules vibrations induites proviennent de la pompe d'exploitation, qui est immergée dans l'eau à l'intérieur du forage. Aucune incidence n'est à prévoir à ce sujet.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du nouveau forage n'est pas éclairé pendant la nuit.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pompées au nouveau forage sont destinées exclusivement à irriguer des cultures.</p> <p>Le volume d'eau pompé au nouveau forage est destiné à être restitué directement au milieu naturel au niveau des champs.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent n'est engendré.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SANS OBJET

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La tête du nouveau forage, située au niveau de l'exploitation agricole , est discrète (ouvrage dont la hauteur, inférieure à 1 m, est très faible) et ne porte pas atteinte au patrimoine architecturale, culturel, archéologique et paysager du lieudit "La Guèpière" à Auzouer en Touraine.  Il ne sera pas visible depuis la route départementale, mais le sera de la route privée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'autorisation de prélever de l'eau dans la nappe du Séno-Turonien n'engendre aucune modification sur les activités humaines sur le territoire de la commune d'Auzouer en Touraine. L' ouvrage exploité est souterrain.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La DDT de l'Indre et Loire a envoyé un courrier le 25 juillet 2019 à M. Christian Nouvellon (SCEA de Sonnant) relatif à la création d'un forage d'irrigation au lieu-dit La Guèpière à Auzouer en Touraine. La DDT a ainsi écrit :

"Par mail en date du 24 juillet, vous m'avez fait part de votre projet de création d'un forage sur la commune de Auzouer en Touraine, au lieu-dit "La Guèpière", en vue d'irriguer 45 hectares de cultures pour un volume annuel de 70 000 m<sup>3</sup>/an. Si vous ne disposez pas d'un accès à l'eau (autre forage ou autorisation de prélèvement dans un cours d'eau sur votre exploitation), vous pouvez déposer un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement comprenant un document d'incidence réalisé par un bureau d'études spécialisé en hydrogéologie, en trois exemplaires à la DDT. L'instruction de ce dossier nécessite un délai de deux mois. Je tiens à vous informer dès à présent que, compte-tenu de la mesure 7B-2 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) qui plafonne l'augmentation possible des prélèvements à l'étiage, afin de prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif, le volume qui vous sera alloué ne pourra excéder 10 % de la lame d'eau autorisée sur la zone d'influence concernée par le prélèvement, à savoir 20 000 m<sup>3</sup> par an."

La DDT autorise en juin 2021 de prélever au maximum 70 000 m<sup>3</sup>/an comme demandé initialement par le maître d'ouvrage.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que la demande de prélèvement au nouveau forage d'irrigation au lieu-dit "La Guèpière" sur la commune de Auzouer en Touraine fasse l'objet d'une évaluation environnementale :

- la DDT autorise en juin 2021 un prélèvement de 70 000 m<sup>3</sup>/an maximum au futur forage d'irrigation en ce qui concerne la SCEA de Sonnant représentée par M. Nouvellon afin de respecter la mesure 7B-2 du SDAGE,
- la SCEA de Sonnant s'est conformée à la décision de la DDT de juin 2021 en demandant un prélèvement maximum annuel de 70 000 m<sup>3</sup>/an à leur futur forage d'irrigation dans le dossier de déclaration de ce dernier déposé en juin 2021.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Auzouer en Touraine

le, 3 juin 2021

Signature

